

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt, le 25 août à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, BRAGANTI Karine, CARAT Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Absents excusés :

Date de la convocation : 07 août 2020

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Désignation du nombre de membres du CCAS

Le maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration auxquels s'ajoute le président du CCAS étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le maire.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 août 2020

Le Maire,
Serge MERCIER

